

6 juin 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue en la salle du conseil, lundi, le 6 juin 2011 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par son honneur le maire, Monsieur Yves Beaulieu. Sont également présents Mesdames les conseillères Sylvie Perreault et Sylvie Roberge et Messieurs les conseillers Sylvain Grégoire et Serge Perreault.

Messieurs les conseillers Richard Croteau et Daniel Gravel sont absents.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Claude Gagné est également présent.

#### MOT DE BIENVENUE

#### ORDRE DU JOUR

- 01- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 02- Période de questions
- 03- Adoption des procès-verbaux
  - 3.1 Séance ordinaire du 2 mai 2011, séance extraordinaire du 12 mai 2011 et séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2011
- 04- Correspondance
  - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance
- 05- Administration
  - 5.1 Adoption des comptes payés et à payer
  - 5.2 État des revenus et dépenses au 31 mai 2011
  - 5.3 Renouvellement d'un contrat d'entretien préventif – Climatisation et ventilation du Centre communautaire et administratif du 10, rue Louis-Charles-Panet
  - 5.4 Octroi d'un contrat de remplacement de couvre-plancher
  - 5.5 Emprunt temporaire – Travaux réalisés dans le cadre du programme Taxe sur l'essence et contribution du Québec 2010 à 2013 (TECQ)
  - 5.6 Achat d'un serveur informatique et applications connexes
  - 5.7 Remplacement de chaises – conseil municipal
  - 5.8 Avis de motion d'un règlement ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement 507-2008 concernant la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances
- 06- Urbanisme et mise en valeur du territoire
  - 6.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois de mai 2011
  - 6.2 Approbation du rapport de réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 20 avril et du 5 mai 2011
- 07- Sécurité publique
  - 7.1 Demande d'aide financière au Ministère de la sécurité publique – travaux préventifs 2011 sur couvert de glace rivière L'Assomption
- 08- Loisirs et culture
  - 8.1 Embauche d'animatrices au camp de jour été 2011
  - 8.2 Reconnaissance « Municipalité aime des aînés » (MADA)
  - 8.3 Proclamation des journées de la culture
- 09- Hygiène du milieu et travaux publics
  - 9.1 Autorisation de paiement des travaux de construction d'infrastructures sur une partie de la rue des Jonquilles et la rue des Iris – Décompte No 2 / Réception provisoire
  - 9.2 Subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Travaux aux avenues du Domaine Safari
  - 9.3 Autorisation de travaux d'aménagement de piste cyclable sur le rang du Pied-de-la-Montagne et adjudication d'un contrat de pavage aux entreprises Excavation Normand Majeau de Saint-Gabriel-de-Brandon

9.4 Adjudication d'un mandat d'expertises techniques – Rues du  
Domaine Safari

9.5 Autorisation de réfection de trottoirs et travaux connexes sur la  
rue Principale et adjudication d'un contrat pour la réalisation de  
ces travaux aux Entreprises Généreux Inc. de St-Jean-de-Matha

10- Varia

11- Période de questions

12- Levée de la séance

2011-06-097 01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Sylvie Roberge  
Et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

02- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

La période de questions est close à 20 h 04.

03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2011-06-098 3.1 Séance ordinaire du 2 mai 2011, séance extraordinaire du 12 mai 2011  
et séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2011

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leurs procès-verbaux  
au préalable, dispense de lecture est donnée au secrétaire-trésorier.

Il est proposé par Madame Sylvie Perreault  
Et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai  
2011, de la séance extraordinaire du 12 mai 2011 et de la séance  
extraordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2011 soient approuvés.

Adoptée

04- CORRESPONDANCE

2011-06-099 4.1 Adoption du bordereau de correspondance

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le bordereau de  
correspondance pour la période finissant le 31 mai 2011.

Il est proposé par Madame Sylvie Perreault  
Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne  
acte du bordereau de correspondance pour la période finissant le 31 mai  
2011.

Adoptée

05- ADMINISTRATION

2011-06-100 5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 31 mai 2011

Il est proposé par Monsieur Sylvain Grégoire  
Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le  
rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 31 mai 2011  
et autorise le secrétaire-trésorier à les payer pour un montant total de  
**506 199.58 \$**

Décaissements : chèques	140 433.73 \$
Comptes fournisseurs : chèques	341 861.59 \$
Salaires du mois de mai	23 904.26 \$

Total de la période : **506 199.58 \$**

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Claude Gagné  
Secrétaire-trésorier

2011-06-101

5.2- **État des revenus et dépenses au 31 mai 2011**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose les états financiers, tels que produits par Madame Martine Malo, secrétaire-trésorière adjointe, pour la période se terminant le 31 mai 2011.

Il est proposé par Madame Sylvie Roberge  
Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte de l'état des revenus et dépenses au 31 mai 2011.

Adoptée

2011-06-102

5.3- **Renouvellement d'un contrat d'entretien préventif – Climatisation et ventilation du Centre communautaire et administratif du 10, rue Louis-Charles-Panet**

**CONSIDÉRANT**

que la Municipalité de Sainte-Mélanie est satisfaite des services d'entretien et de réparation des équipements de climatisation et ventilation du Centre communautaire et administratif par l'actuel sous-traitant, **Ventilabec Climatisation Inc.** ;

**CONSIDÉRANT**

la proposition du 12 mai 2011 de cette entreprise de reconduire le contrat annuel aux mêmes termes que l'année précédente ;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Serge Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**DE RENOUELER** le contrat d'entretien préventif pour la période d'une année (du 4 juin 2011 au 5 juin 2012) – climatisation et ventilation du Centre communautaire et administratif du 10, rue Louis-Charles-Panet à l'entreprise **Ventilabec Climatisation Inc.** de Joliette au montant de mille neuf cent quatre-vingt-douze dollars (1 992 \$) plus taxes applicables.

**D'AUTORISER ET MANDATER** Monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2011-06-103

5.4- **Octroi d'un contrat de remplacement de couvre-plancher**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose l'offre de services de **Déco Surfaces Tapis Guy Houle** de Saint-Ambroise-de-Kildare datée du 13 mai 2011, concernant le remplacement d'une partie du couvre-plancher du Centre administratif sis au 10, rue Louis-Charles-Panet.

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Sylvain Grégoire  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'OCTROYER** un contrat de remplacement d'une partie du couvre plancher du Centre administratif sis au 10, rue Louis-Charles-Panet au montant de quatre mille cent quatre-vingt-douze dollars (4 192 \$) plus taxes à l'entreprise **Déco Surfaces Tapis Guy Houle** de Saint-

Ambroise-de-Kildare selon l'offre de services déposée le 13 mai 2011.

**D'AFPECTER** la totalité de cette dépense au surplus libre.

**D'AUTORISER ET MANDATER** Monsieur Claude Gagné, directeur général à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2011-06-104

**5.5- Emprunt temporaire – Travaux réalisés dans le cadre du programme Taxe sur l'essence et contribution du Québec 2010 à 2013 (TECQ)**

**CONSIDÉRANT**

que la Municipalité de Sainte-Mélanie a adopté, le 12 mai 2011, le règlement numéro 534-2011 autorisant la réalisation de travaux de voirie, de pavage et travaux connexes sur une partie du chemin du 1<sup>er</sup> rang, une partie du chemin du rang du Pied-de-la-Montagne (Est et Ouest), une partie de la route de la Chute, une partie du chemin du 2<sup>e</sup> rang pour un montant total de un million deux cent dix mille cent deux dollars (1 210 102 \$) et à recourir à un emprunt n'excédant pas huit cent soixante-treize mille cinq cent soixante-deux dollars (873 562 \$) afin de financer la subvention du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire accordée dans le cadre du programme Taxe sur l'essence et contribution du Québec 2010-2013 (TECQ 2010-2013) ;

**CONSIDÉRANT**

que ce règlement est en voie d'approbation par le ministre des Affaires municipales et des Régions pour un montant n'excédant pas huit cent soixante-treize mille cinq cent soixante-deux dollars (873 562 \$) ;

**CONSIDÉRANT**

qu'il y a lieu, pour l'administration desdits travaux, d'obtenir un financement temporaire afin d'effectuer les paiements autorisés ;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Serge Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie demande à la Caisse Desjardins de Kildare, un financement temporaire pour un montant n'excédant pas quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de l'emprunt à être approuvé par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Que cet emprunt temporaire soit versé, par tranches de dix mille dollars (10 000 \$), au compte numéro 66079, PRÊT 1, inscrit au Centre de service de Sainte-Mélanie.

Que le maire, Monsieur Yves Beaulieu et le directeur général, Monsieur Claude Gagné soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie, tous les documents à cet effet.

Adoptée

2011-06-105

5.6- Achat d'un serveur informatique et applications connexes

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Sainte-Mélanie utilise la suite de logiciels de gestion municipale **PG Solutions** actuellement installée sur un serveur d'applications ;

**CONSIDÉRANT** que ce serveur d'applications a plus de cinq (5) ans d'utilisation continue et qu'il est le principal équipement informatique de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de remplacer le serveur d'applications et mettre à jour le système d'exploitation ;

**CONSIDÉRANT** la proposition du 16 mai 2011 de l'entreprise **PG Solutions** afin de remplacer le serveur, le système d'exploitation incluant la préparation, la configuration et l'installation sur place ;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Madame Sylvie Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'OCTROYER** le contrat de remplacement du serveur, système d'exploitation incluant la préparation, la configuration et installation de logiciels à l'entreprise **PG Solutions** au montant de quatre mille cinq cent quatre-vingt-quinze dollars (4 595 \$) plus taxes applicables.

**D'AFPECTER** cette dépense au fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans.

**D'AUTORISER ET MANDATER** Monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2011-06-106

5.7- Remplacement de chaises – conseil municipal

**CONSIDÉRANT** que plusieurs chaises du conseil municipal ont plus de vingt (20) ans d'usure et plusieurs ont des bris ;

**CONSIDÉRANT** la proposition du 27 mai 2011 de l'entreprise **Articles de bureau Landry**, de Joliette pour le remplacement de 8 chaises pour le conseil municipal ;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Madame Sylvie Roberge  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'OCTROYER** le contrat de remplacement des chaises du conseil municipal à l'entreprise **Articles de bureau Landry** au montant de trois mille trois cent vingt-quatre dollars et seize (3 324.16 \$) plus taxes applicables.

**D'AFPECTER** cette dépense au fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans.

**D'AUTORISER ET MANDATER** Monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

- 2011-06-107      5.8- **Avis de motion d'un règlement ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement 507-2008 concernant la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances**
- AVIS DE MOTION est donné par Monsieur Sylvain Grégoire d'un règlement ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement 507-2008 concernant la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances, afin qu'il soit adopté à une séance ultérieure.
- 2011-06-108      06- **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 2011-06-108      6.1 **Rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois de mai 2011**
- Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 31 mai 2011 tel que préparé par madame Julie Chabannel, inspectrice en bâtiment.
- Il est proposé par Monsieur Sylvain Grégoire  
Et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 31 mai 2011.
- Adoptée
- 2011-06-109      6.2- **Approbation du rapport de réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 20 avril et du 5 mai 2011**
- Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose les procès-verbaux des réunions du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenues le 20 avril 2011 et le 5 mai 2011, tel que préparés par madame Julie Chabannel, inspectrice en bâtiment.
- POUR CES MOTIFS,**      Il est proposé par Madame Sylvie Roberge  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :
- Que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte des procès-verbaux des réunions du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenues le 20 avril 2011 et le 5 mai 2011.
- Adoptée
- 2011-06-110      07- **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 2011-06-110      7.1 **Demande d'aide financière au Ministère de la sécurité publique – travaux préventifs 2011 sur couvert de glace rivière L'Assomption**
- CONSIDÉRANT**      que des glissements de terrain sont survenus en avril, octobre et novembre 2009 dans la rivière L'Assomption entre la Municipalité de Sainte-Mélanie et la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes ;
- CONSIDÉRANT**      que des travaux d'affaiblissement du couvert de glace ont été réalisés par la Municipalité de Sainte-Mélanie au printemps 2011 pour réduire les risques d'embâcles sur la rivière L'Assomption à cet endroit ;
- CONSIDÉRANT**      le mandat de services professionnels octroyé le 1<sup>er</sup> novembre 2010 par la résolution 2010-11-213 à l'entreprise **Hydro-Météo** pour la réalisation d'affaiblissements préventifs du couvert de glace sur la rivière L'Assomption ;
- CONSIDÉRANT**      le coût de réalisation de ce mandat d'un montant de sept mille neuf cent soixante-quatorze dollars et soixante-quinze (7 974.75 \$) toutes taxes incluses;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Sylvain Grégoire  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**DE DEMANDER** l'aide financière au Ministère de la Sécurité publique pour les coûts associés aux travaux préventifs sur couvert de glace réalisés au printemps 2011 par la Municipalité de Sainte-Mélanie sur la rivière L'Assomption.

**DE MANDATER** Monsieur Yves Beaulieu, maire et/ou Monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

**08- LOISIRS ET CULTURE**

2011-06-111

**8.1- Embauche d'animatrices au camp de jour été 2011**

**CONSIDÉRANT**

que le service des Loisirs offre le service de camp de jour pour les familles de Sainte-Mélanie ;

**CONSIDÉRANT**

qu'il y a lieu d'embaucher trois (3) animatrices pour l'animation du camp de jour ;

**CONSIDÉRANT**

la recommandation de monsieur Martin Alarie, technicien en loisirs ;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Madame Sylvie Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'EMBAUCHER** madame Jessika Desrosiers au poste d'animatrice senior au taux horaire de onze dollars quinze (11.15 \$) pour des semaines régulières de 38,5 heures.

**D'EMBAUCHER** madame Rachel Laurin et madame Marlène Faure aux postes d'animatrices junior au taux horaire de dix dollars (10 \$) pour des semaines régulières de 38,5 heures.

Adoptée

2011-06-112

**8.2- Reconnaissance « Municipalité amie des aînés » (MADA)**

**CONSIDÉRANT**

que lors des consultations publiques tenues dans le cadre du pacte rural, l'exode des aînés a été identifié comme un enjeu majeur du développement de nos communautés ;

**CONSIDÉRANT**

que la MRC de Joliette a mis sur pied le projet « Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale » et que des comités sont actifs dans chacune des municipalités rurales ;

**CONSIDÉRANT**

que le comité de la Municipalité de Sainte-Mélanie a produit un plan d'action favorisant la rétention des aînés dans la municipalité et est actuellement en train de se réaliser ;

**CONSIDÉRANT**

que les conseillers Messieurs Daniel Gravel et Serge Perreault représentent la municipalité au comité « Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale » de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT** l'opportunité d'être reconnue « Municipalité amie des aînés » par le ministère de la Famille et des Aînés ;

**CONSIDÉRANT** que la MRC procédera à une demande commune pour certaines municipalités rurales ;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Monsieur Serge Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** la Municipalité de Sainte-Mélanie demande au ministère de la Famille et des Aînés de la reconnaître « Municipalité amie des Aînés ».

**DE TRANSMETTRE** copie conforme de la présente résolution à madame Dominique Masse, conseillère en développement rural au CLD Joliette.

**D'AUTORISER ET MANDATER** Monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2011-06-113

**8.3- Proclamation des journées de la culture**

**CONSIDÉRANT** que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Municipalité de Sainte-Mélanie et de la qualité de vie de ses citoyens ;

**CONSIDÉRANT** que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

**CONSIDÉRANT** que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Sainte-Mélanie a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

**CONSIDÉRANT** que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, **Les Journées nationales de la culture**, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

**CONSIDÉRANT** que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Madame Sylvie Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Mélanie, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame



« **Journées de la culture** » le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

Adoptée

**09- HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS**

2011-06-114

**9.1- Autorisation de paiement des travaux de construction d'infrastructures sur une partie de la rue des Jonquilles et la rue des Iris – Décompte No 2 / Réception provisoire**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose une recommandation de paiement de la firme **Les Services EXP Inc.** datée du 19 mai 2011 relative à des travaux de construction d'infrastructures sur une partie de la rue des Jonquilles et la rue des Iris – Décompte No 2 / Réception provisoire.

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Sylvain Grégoire  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie autorise le paiement au montant de trente et un mille cent quarante et un dollars et quatre-vingt-trois (31 141.83 \$) toutes taxes incluses, à l'entrepreneur « **Excavation Normand Majeau Inc.** », pour les travaux de construction d'infrastructures sur une partie de la rue des Jonquilles et la rue des Iris – Décompte No 2 / Réception provisoire, tel que recommandé par monsieur Éric Fournier, ingénieur, de la firme d'ingénieurs **Les Services EXP Inc.** en date du 19 mai 2011.

**QUE** les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les fonds disponibles du règlement 529-2010 autorisant des travaux de construction d'infrastructures sur une partie de la rue des Jonquilles et la rue des Iris et à recourir à un emprunt n'excédant pas trois cent mille dollars (300 000 \$).

**D'AUTORISER** Monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2011-06-115

**9.2- Subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Travaux aux avenues du Domaine Safari**

**CONSIDÉRANT**

l'octroi d'une subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal du Ministère des Transports du Québec;

**CONSIDÉRANT**

que les travaux pour lesquels cette subvention est accordée seront réalisés sur les avenues du Domaine Safari conformément aux exigences du Ministère des Transports ;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Serge Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil autorise, conditionnellement à l'obtention des aides financières ci-après mentionnées, la réalisation de travaux d'amélioration des chaussées sur les avenues

du Domaine Safari pour un montant n'excédant pas cent cinquante mille dollars (150 000 \$) conformément aux exigences du Ministère des Transports.

Afin de pourvoir au paiement de cette dépense, le conseil affecte celle-ci au fonds provenant de la subvention du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal du Ministère des Transports du Québec et au surplus libre de la Municipalité de Sainte-Mélanie.

**D'AUTORISER** Monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2011-06-116

**9.3- Autorisation de travaux d'aménagement de piste cyclable sur le rang du Pied-de-la-Montagne et adjudication d'un contrat de pavage à l'entreprise Excavation Normand Majeau Inc. de Saint-Gabriel-de-Brandon**

**CONSIDÉRANT**

que la Municipalité de Sainte-Marcelline souhaite la collaboration de la Municipalité de Sainte-Mélanie pour un aménagement uniforme d'une piste cyclable sur le rang du Pied-de-la-Montagne de Sainte-Marcelline, incluant une partie d'environ 100 mètres linéaires sur le territoire de Sainte-Mélanie et que ces travaux seront réalisés par l'entreprise **Excavation Normand Majeau Inc.** de Saint-Gabriel-de-Brandon ;

**CONSIDÉRANT**

que ces travaux font l'objet d'une demande de subvention auprès du ministère des Transports du Québec par la Municipalité de Sainte-Marcelline ;

**CONSIDÉRANT**

que le coût de ces travaux est estimé à environ sept mille six cent trente-trois dollars (7 633 \$) toutes taxes incluses et que la subvention, si obtenue, est d'environ mille sept cent dollars (1 700 \$) ;

**CONSIDÉRANT**

qu'il y a lieu de profiter de la mobilisation des équipements de l'entreprise **Excavation Normand Majeau Inc.** de Saint-Gabriel-de-Brandon pour réaliser des travaux supplémentaires de réfection de pavage sur le rang du Pied-de-la-Montagne sur une distance d'environ soixante et un (61) mètres à partir de la route Sainte-Béatrix ;

**CONSIDÉRANT**

que le coût de ces travaux est estimé à environ quatre mille dollars (4 000 \$) toutes taxes incluses ;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Serge Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil autorise la réalisation de travaux de pavage pour l'aménagement uniforme d'une piste cyclable sur le rang du Pied-de-la-Montagne sur une distance linéaire d'environ cent (100) mètres entre les limites de la

Municipalité de Sainte-Marcelline et de la route Sainte-Béatrix.

Que le coût de ces travaux, estimés à environ sept mille six cent trente-trois dollars (7 633 \$), toutes taxes incluses soient payés à la Municipalité de Sainte-Marcelline sur présentation des documents pertinents, moins toute subvention applicable (estimée à 1 700 \$).

Que le conseil adjuge un contrat de réfection de pavage sur le rang du Pied-de-la-Montagne à l'entreprise **Excavation Normand Majeau Inc.** de Saint-Gabriel de Brandon sur une distance linéaire d'environ soixante et un (61) mètres à partir de la route Sainte-Béatrix au coût d'environ quatre mille dollars (4 000 \$) toutes taxes incluses.

Afin de pourvoir au paiement de ces dépenses, le conseil affecte celles-ci au fonds provenant du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (règlement 506-2008).

**D'AUTORISER** Monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2011-06-117

9.4- **Adjudication d'un mandat d'expertises techniques – Rues du Domaine Safari**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose une offre de services de la firme **Les Services EXP Inc.** datée du 26 mai 2011 relative à une étude géotechnique sur les rues du Domaine Safari.

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Sylvain Grégoire  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie octroie un mandat d'expertises techniques à la firme **Les Services EXP Inc.** datée du 26 mai 2011 relatif à une étude géotechnique des rues du Domaine Safari pour un montant n'excédant pas cinq mille deux cents dollars (5 200 \$) toutes taxes incluses.

**QUE** les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les fonds disponibles provenant de la subvention du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal du Ministère des Transports du Québec, au fonds provenant de la subvention pour l'aide à l'entretien du réseau routier municipal du Ministère des Transports du Québec et au surplus libre de la Municipalité de Sainte-Mélanie.

**D'AUTORISER** Monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2011-06-118

9.5- Autorisation de réfection de trottoirs et travaux connexes sur la route Principale et adjudication d'un contrat pour la réalisation de ces travaux aux Entreprises Généreux Inc. de St-Jean-de-Matha

**CONSIDÉRANT** que l'établissement commercial « **Marché Métro Ronald Boucher & Fils** » a réaménagé son stationnement et ses entrées charretières ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de réaménager le trottoir en front de cette propriété afin de contribuer à rendre l'accès à la route Principale plus sécuritaire ;

**CONSIDÉRANT** que la réalisation de ces travaux est conditionnelle à l'approbation d'un permis de voirie requis auprès du Ministère des Transports du Québec ;

**CONSIDÉRANT** que le coût de ces travaux est estimé à environ seize mille neuf cent quarante dollars (16 940 \$) plus taxes ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité contribuera également trois puisards secs de type « gélinite » pour le drainage de ces ouvrages ;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Monsieur Serge Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil autorise la réalisation de travaux de réfection de trottoirs en front de l'établissement commercial « **Marché Métro Ronald Boucher & Fils** » sis sur la route Principale.

Que le conseil adjuge un contrat de réfection de trottoirs et travaux connexes aux **Entreprises Généreux Inc.** de St-Jean-de-Matha pour un coût n'excédant pas seize mille neuf cent quarante dollars (16 940 \$) plus taxes selon l'estimation déposé le 6 juin 2011.

Afin de pourvoir au paiement de ces dépenses, le conseil affecte celles-ci au fonds provenant du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (règlement 506-2008).

**D'AUTORISER** Monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

10- VARIA

Aucun point n'est ajouté au varia.

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

- a) Obtention des procès-verbaux des deux derniers CCU.
- b) Arrêt du bruit sur l'heure du dîner et du souper à l'extérieur.
- c) Nature des modifications concernant l'avis de motion ci-avant donné.

La période de questions est close à 20 h 26.

2011-06-119

12- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Sylvie Roberge  
Et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 h 27.

Adoptée

---

**Yves Beaulieu**  
**Maire**

---

**Claude Gagné**  
**Directeur général et**  
**secrétaire-trésorier**